

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER – JORDANIE*

Pour se rendre en Jordanie vous devrez présenter :

- Un QR code obtenu en s'inscrivant sur le site Visit Jordan .
- Le **formulaire de** <u>déclaration sur l'état de santé</u> qu'il convient d'imprimer, de compléte<mark>r et de présente</mark>r à l'embarquement.
- Le résultat négatif d'un test PCR effectué dans les 72 heures précédant l'embarquement. Un second test PCR est réalisé à l'arrivée en Jordanie, à l'exception des passagers ayant obtenu un certificat de vaccination complet en version électronique ou papier en langue anglaise ou arabe. Les autorités Jordaniennes considèrent que le schéma vaccinal doit comporter deux injections pour être complet à l'exception du vaccin Johnson&Johnson qui ne comprend qu'une injection. (Le schéma vaccinal français est reconnu). Tous les vaccins reconnus par l'OMS sont acceptés. Les passagers non vaccinés doivent payer leur test PCR par le biais du site <u>Visit Jordan</u>. Les tests PCR ne sont pas requis pour les enfants de moins de 5 ans. Veillez à ce que vos certificats de vaccination ou de test disposent d'un QR Code.
- Une **attestation d'assurance santé internationale** attestant de la prise en charge en cas de contamination à la COVID-19, en langue anglaise.

FORMALITÉS VOL RETOUR*

- Fournir un certificat de vaccination **avec le schéma vaccinal complet** (Le schéma vaccinal est considéré comme complet 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen, 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield ou 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)).
- Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :
- Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h avant votre départ. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de douze ans ou plus.

Vous devez également présenter à l'enregistrement de votre vol à l'aéroport l'attestation sur l'honneur disponible ici.

*Toutes ces informations sont données à titre indicatif et peuvent évoluer sans préavis. Informations valables pour des vols directs de/vers la France. En cas de transit certains pays peuvent demander des formalités supplémentaires. Suite à l'émergence du variant Omicron, des règles supplémentaires peuvent être appliqués pour les personnes ayant voyagées ou transitées dans les pays d'Afrique Australe. Retrouvez toutes les informations sur le site du ministère des affaires étrangères. Date de la dernière mise à jour : 01/12/2021. TUI France IM 093120002 - RCS Nanterre 331 089 474. Crédit photo : Gettyimages.